



CDAS du 8 février 2022

Monsieur le Président,

L'année 2022 a aussi bien débuté que l'année 2021 a fini, sur fond de crise sanitaire, de protocoles incessamment revus et corrigés, d'obligation vaccinale à peine dissimulée, de flambée du coût de la vie alors que les salaires, les pensions et les aides continuent de stagner voire de baisser au regard de l'inflation.

Comment le gouvernement répond-il à la hausse du niveau général des prix ? En octroyant aux plus modestes une « prime inflation » de 100 € bruts et imposable versée en une seule fois. Ce cache-misère est indécent lorsqu'en même temps, le capital échappe à l'imposition sur le patrimoine et ses revenus bénéficient du PFU.

Comment répond-il à une hausse du prix du gaz ? Il annonce un blocage en 2022, une fois que cette source d'énergie a déjà augmenté de 60 %.

Comment va-t-il répondre à la flambée des prix des carburants ? A priori par une revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique, mesure qui ne profitera qu'à certains contribuables et qui sera financée par de l'argent public.

La CGT, elle, revendique notamment l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux.

Au plan professionnel, l'année 2022 a aussi bien débuté que l'année 2021 a fini pour les agents de la DGFIP, sur fond de contraintes sanitaires, de dégradation des conditions de travail, de gel du point d'indice, mais aussi de suppressions d'emplois, de fusions et restructurations de services puisque la mise en place du NRP n'a pas été abandonnée ni même suspendue durant la crise que nous traversons, mais bien au contraire poursuivie par une administration imperturbable.

Comment le ministère et la DGFIP ont-ils répondu aux difficultés croissantes de leurs agents ? Pour commencer, en les remerciant. Ensuite, avec la même logique de l'exceptionnel et du dérisoire, une prime exceptionnelle de 100 € pour certains agents, dont les OS ont dû négocier la généralisation et l'augmentation. Pour autant, les sommes allouées sont largement insuffisantes et absolument pas à la hauteur de l'engagement des agents dont l'implication constante et sans faille au cours de la crise sanitaire a si souvent mises en avant ces derniers mois par le directeur général et par le ministre. A l'évidence, les laudateurs ne sont pas les payeurs !

La CGT, elle, revendique :

- ◆ **le maintien et le renforcement du statut Général des Fonctionnaires**
- ◆ **l'arrêt de la destruction de notre réseau de proximité et la réimplantation des services de pleine compétence,**

- ◆ **l'arrêt des suppressions d'emplois, et un recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins**
- ◆ **le dégel du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique avec rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années**
- ◆ **le retrait de la Loi de Transformation de la Fonction Publique**
- ◆ **l'abandon des Lignes Directrices de Gestion et le renforcement des droits et garanties des agents**

Venons-en au sujet qui nous préoccupe plus particulièrement aujourd'hui. Ici également, le contexte lié à la pandémie n'a pas permis un fonctionnement normal de nos instances ces deux dernières années et 2022 ne s'annonce pas est pas réjouissante avec la poursuite de la réforme de l'action sociale et un contexte de restriction budgétaire pour la Fonction Publique en général et pour Bercy en particulier, principal contributeur en matière de suppression d'effectifs.

L'action sociale est d'autant nécessaire qu'elle s'adresse à un public en perte de pouvoir d'achat depuis plus de dix ans, et dont la vie professionnelle, familiale ou personnelle se trouve parfois bouleversée par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Cette situation qui a déjà conduit plusieurs de nos collègues à de graves difficultés financières voire à la précarité, doit être prise en compte par l'action sociale. Mais avec quels moyens ?

En Seine-et-Marne, le crédit d'action locale pour 2022 s'élève à 87 129 € après réserve de précaution. Il subit encore une baisse de 3 581 € par rapport à celui de 2021, ou encore une baisse de 24 790 € par rapport à 2016, soit une baisse de 22 % en 6 ans. Constat plus parlant peut-être : le CAL 2022 correspond à quelques centaines d'euros près au budget alloué à l'arbre de Noël de 2015.

L'action sociale – qui s'entend d'une action sociale à la hauteur des besoins des agents – passe par des prestations qui elles aussi augmentent et nécessite donc des crédits suffisants.

Or, le compte n'y est pas sachant que le CAL est calculé à raison de 36,82 € par enfant, de 9,57 € par actif et de 3,19 € par pensionné. Ce tarif honteusement dérisoire et qui n'a pas été revalorisé depuis au moins 2017 montre le peu de valeur qu'ont les attentes sociales des agents aux yeux du ministère.

Pour la CGT Finances Publiques, l'action sociale doit répondre aux besoins de toutes et tous, actifs, retraités, non-titulaires. Elle doit :

- ◆ **permettre de se loger dignement,**
- ◆ **développer le droit aux vacances,**
- ◆ **donner la possibilité d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs,**
- ◆ **favoriser une restauration collective de qualité,**
- ◆ **offrir un nombre suffisant de places en crèches.**

Pour ce faire, le budget d'action sociale doit être calculé sur 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités concernant les activités sociales sportives et culturelles et de 1 % concernant le logement. La restauration étant prise en charge par l'employeur.

La CGT Finances Publiques 77 condamne le blocage de la réserve depuis maintenant 3 ans et son augmentation passant de 5 à 6 % du CAL.

En ce qui concerne les actions locales, la CGT Finances Publiques 77 insiste sur l'importance des sorties et activités proposées en cours d'année et qui constituent, pour les agents et leurs familles, de véritables temps d'évasion et de décompression, particulièrement en cette période si morose de pandémie et de suppression d'emplois.

Pour ce qui est de la restauration collective, nous avons demandé à deux reprises la tenue d'un groupe de travail dont vous aviez évoqué la possibilité fin novembre 2021. Nous réitérons cette demande.